

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour télécharger ce communiqué au format pdf, cliquez [ici](#)

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES 2019

Paris (France), le 2 avril 2019 - GOUR MEDICAL (CH0342399851 – MLGML / Eligible PEA-PME), société spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions vétérinaires innovantes pour les animaux de compagnie, annonce ce jour la tenue de sa prochaine Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des Actionnaires, sur première convocation, le lundi 29 avril 2019 à 9 heures, au siège de la Société, 5 rue de Castiglione – Paris (75001).

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 20 mars 2019. L'avis de convocation sera publié au BALO le 10 avril 2019. Ces documents pourront être consultés sur le site internet de la Société.

Les documents de convocation vont être envoyés à tous les actionnaires de la Société, par voie postale ou par voie électronique à ceux ayant opté pour la convocation électronique. Ces documents contiennent le formulaire de vote, l'ordre du jour de l'Assemblée, les projets de résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires, une présentation de leurs objectifs, ainsi que les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

Les documents relatifs à la préparation de cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et publiés sur le site Internet www.gour-medical.com, rubrique Investisseurs, selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires :

L'Assemblée Générale est l'occasion de présenter la stratégie de la Société, ses perspectives de développement et de participer à la vie de la Société. Tous les actionnaires sont invités à s'exprimer en assistant à l'Assemblée Générale, en se faisant représenter par procuration ou en votant par correspondance. Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sur simple demande adressée par lettre simple à Gour Medical. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six (6) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent au siège de Gour Medical trois (3) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 avril 2019 :

A titre ordinaire :

- 1^{ère} résolution :
 - o Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
 - o Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
 - o Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
 - o Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs ;
- 2^{ème} résolution : Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- 3^{ème} résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce
- 4^{ème} résolution : Nomination de Gilles Avenard Biotech Consulting en qualité d'administrateur ;
- 5^{ème} résolution : Pouvoirs.

À titre extraordinaire :

- 6^{ème} résolution : Examen de la situation de la Société et décision à prendre par application de l'article L.225-248 alinéa 1 du Code de commerce quant à sa dissolution anticipée ;
- 7^{ème} résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs ;
- 8^{ème} résolution : Modification du plafond concernant le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations adoptées dans le cadre des résolutions 1 à 5 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2018
- 9^{ème} résolution : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise ;
- 10^{ème} résolution : Pouvoirs.

Prochains rendez-vous :

29 avril 2019 : Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire

À propos de Gour Medical

GOUR MEDICAL est une société spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions vétérinaires innovantes pour la prise en charge des principales pathologies des animaux de compagnie. Son positionnement repose notamment sur l'utilisation d'extrait de chanvre industriel « full spectrum » majorant l'efficacité du cannabidiol grâce à l'effet d'entourage. Sa première gamme de produits, sans effet psychoactif, en voie de commercialisation, vise la gestion de la douleur, notamment de l'arthrose, ainsi que de l'anxiété et du stress.

GOUR MEDICAL est cotée sur Euronext Access Paris (CH0342399851 – MLGML). Les actions sont éligibles au PEA-PME.

Retrouvez toute l'information sur GOUR MEDICAL :

<http://www.gour-medical.com>



CONTACTS

GOUR MEDICAL

Serge Goldner

CEO

contact@gour-medical.com

COMMUNICATION FINANCIERE

CIIB – Edouard de MAISSIN

GOUR MEDICAL – Loïc MAUREL

Relations Analystes & Investisseurs

Tél. : +33 683 485 567

gour-medical@ciib.fr